



Dossier de demande de subventions auprès de la Commune de Manteyer

De la part d'une Association (loi 1901)

Année 2027

Ce dossier est disponible sur le site officiel de la Commune de Manteyer.

Il doit être entièrement rempli et retourné avec les pièces demandées avant le 31/01/2027 :

- Soit par messagerie électronique à l'adresse contact@manteyer-mairie.fr
- Soit en téléchargeant le présent dossier sur notre site internet : www.manteyer-mairie.fr

Pour que votre dossier soit complet et examiné, vous devez impérativement fournir en pièces jointes à ce formulaire :

- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Le dernier rapport d'activité approuvé
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos
- Un relevé d'identité bancaire (en cas de première demande ou de changement de compte)



La loi de 1901 reconnaît la liberté pour tout citoyen d'être ou non membre d'une association.

En tant qu'organisations sans but lucratif, les associations sont depuis devenues des acteurs phares de l'intérêt général et local. Cette vitalité associative est visible dans toutes les communes. On compte désormais 1,5 millions d'associations en France et près d'un Français sur deux est engagé dans une association. 67% des Français ont confiance dans les associations comme acteurs de la démocratie.

Au-delà de ces chiffres, les associations sont aussi le lieu premier de l'engagement et une école permanente de la citoyenneté et de l'émancipation. Elles participent amplement à la vitalité démocratique.

Pour une Commune rurale comme Manteyer, les associations sont essentielles pour maintenir le dynamisme communal en développant des actions d'animation, culturelles, sportives ou encore pour protéger notre environnement : les associations tissent ainsi le lien social indispensable à notre territoire communal.

Pour Manteyer le rôle des associations est donc précieux et la Commune se tiendra toujours aux côtés de celles et ceux qui proposent, au travers d'une association, des actions qui contribuent à réunir, partager, accompagner, faire découvrir, faciliter l'expression...

Aussi, afin de favoriser et susciter l'initiative associative, la Commune de Manteyer a choisi de s'impliquer financièrement aux côtés des associations qui proposent des actions qui présentent un intérêt général ou local.

Ce dossier de demande de subvention permettra donc au Conseil Municipal d'étudier attentivement chaque sollicitation des associations locales et constituera pour la Commune le moyen d'affirmer son engagement auprès des acteurs engagés dans la cohésion sociale et territoriale.

Frédéric REY

Maire de Manteyer

Mélanie CHARBONNIER

Adjointe, en charge des finances



Informations sur l'association

Nom de l'association :

.....
.....

Numéro SIRET :

Numéro RNA (Registre National des Associations) :

Date de publication de création au JO :

Adresse postale :

.....

Nom et coordonnées du Président :

.....

Nom et coordonnées du Trésorier :

.....

Nombre total d'adhérents : dont Personnes privées et personnes morales

Nombre de bénévoles actifs : ...

Nombre de salariés : (soit en équivalent temps pleins :)

Souscription au Contrat d'Engagement Républicain (CER)

Le contrat d'engagement républicain (CER) régi par les articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, doit être souscrit par l'association ou la fondation à l'appui de toute demande de subvention auprès d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial, ou encore pour toute demande d'agrément auprès de l'État ou d'un de ses établissements publics qui entre dans le cadre du tronc commun d'agrément.

« Le représentant légal de l'association ou de la fondation déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

Date et signature :



Informations sur l'action locale prévue

Si plusieurs actions sont conduites par l'association, une fiche est à remplir pour chaque action.

Intitulé :

Objectifs :

Description :

Date et durée de l'action :

Bénéficiaires : Préciser les personnes de Manteyer concernées par l'action en mentionnant les caractéristiques sociales particulières

Autres bénéfices pour la Commune :

Principaux moyens prévus pour conduire l'action :

Budget de l'action :

- Charges :
- Produits :
- Subventions :

Critères d'évaluation de l'action :

Montant sollicité : €



Compte Rendu de l'action locale réalisée

Cette partie est à compléter et retourner au plus tôt à l'issue de la manifestation, sans que cette date puisse dépasser un délai de 6 mois après l'évènement.

Nom de l'association :

Résumé du déroulé de l'action :

Conformité aux critères fixés :

Budget réalisé :

- Charges :
- Produits :
- Subventions :

Plan de progrès à entreprendre pour la prochaine manifestation :

Autres remarques :



Engagement de visibilité du soutien communal

L'association s'engage à mentionner le soutien financier de la Commune de Manteyer dans toute communication relative à l'action subventionnée (affiches, flyers, réseaux sociaux, communiqués de presse, site internet, etc.).

Cette mention devra être accompagnée du logo officiel de la Commune, fourni par la mairie.

En cas de non-respect, la Commune pourra en tenir compte lors de l'examen des futures demandes de subvention.

Date et signature du représentant légal :